INTRODUCTION

Survol de l'Énoncé de politique internationale du Canada, le présent document décrit une nouvelle approche pangouvernementale en matière de coopération au développement.

Les Canadiens de toutes les parties du globe sont conscients que leur mode de vie au Canada dépend de plus en plus du succès de leurs efforts à contribuer à un monde meilleur. Notre avenir est en effet intimement lié à celui des populations qui luttent pour instaurer la démocratie et les droits de la personne, établir une gouvernance efficace et responsable, améliorer le niveau de vie et gérer l'environnement de façon durable. La population canadienne ne peut être en sécurité dans un monde instable, aspirer à la santé dans un monde frappé par la maladie ou s'attendre à être prospère dans un monde marqué par la pauvreté. Notre incapacité à réaliser des progrès significatifs à la fois sur les plans politique, économique, social et environnemental dans le monde en développement compromettra à long terme la sécurité et la prospérité du Canada.

La sécurité et le développement sont inextricablement liés. C'était là le fondement de l'analyse du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, constitué par les Nations Unies, dont le rapport de décembre 2004 précisait : « Le développement doit être la première ligne de défense d'un système de sécurité collective fondé sur la prévention. Lutter contre la pauvreté permettra non seulement de sauver des millions de vies humaines mais encore de donner aux États les moyens de combattre le terrorisme, la criminalité organisée et la prolifération. Le développement renforce notre sécurité à tous. »

Bien que nous ayons l'obligation morale de répondre aux crises humanitaires qui éclatent quand les États sont aux prises avec des conflits et le désordre généralisé, nous avons avant tout intérêt à les prévenir. Cette action préventive peut prendre diverses formes, entre autres l'aide au développement à long terme. Cette aide vise à établir des institutions publiques, une société civile et une culture politique responsable, sans lesquelles la paix, la sécurité et le développement ne peuvent être assurés de manière durable.

Cependant, la coopération au développement va au-delà de l'aide. La Commission du secteur privé et du développement des Nations Unies a noté, dans son rapport intitulé Libérer l'entreprenariat: Mettre le monde des affaires au service des pauvres, que même si la responsabilité première de l'atteinte de la croissance et du développement équitable incombe aux pays en développement, les pays industrialisés comme le Canada ont la responsabilité non seulement d'accroître l'aide au développement, mais aussi d'aider les pays en développement à profiter des possibilités économiques.

Les Canadiens peuvent aussi influer grandement sur les perspectives des pays en développement grâce aux politiques et pratiques gouvernementales dans des domaines tels que le commerce, les investissements, l'allégement de la dette, la propriété intellectuelle et le transfert de technologies. C'est pourquoi les plans du gouvernement en matière de coopération au développement prévoient le recours à une approche cohérente à l'égard des politiques autres que celles en matière d'aide, de sorte que la réduction de la pauvreté à l'échelle mondiale entre en ligne de compte dans les processus décisionnels de l'ensemble du gouvernement.

Pour reprendre un rôle de chef de file dans le domaine de la coopération au développement, le Canada pourra enrichir sa propre expérience internationale en appuyant un développement qui soit durable sur les plans économique, social et environnemental. D'autres pays donateurs ont reconnu le concept du développement durable et l'ont intégré dans leurs politiques et leurs programmes. Le Canada a de nombreuses années d'expérience à mettre à contribution.

Le rôle du Canada dans la coopération au développement ne peut être exclusivement défini sur la base de l'intérêt personnel. Les besoins de nos partenaires du développement, principalement dans les pays les plus pauvres, doivent constituer notre point de départ. En outre, la générosité des Canadiens, illustrée par les importantes contributions des particuliers, des organisations, des collectivités et des entreprises en faveur des victimes du tsunami survenu dans l'océan Indien, est l'un des aspects qui démontre l'appartenance du Canada, en ce xxi siècle, à la communauté mondiale. Cette appartenance se reflète